



COMMUNES ET VILLES UNIES DU CAMEROUN
UNITED COUNCILS AND CITIES OF CAMEROON

PROJET « HUB INDUSTRIEL DE TRANSFORMATION DES BOIS » DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (COMMUNES ET PARTENAIRES PRIVÉS NATIONAUX/INTERNATIONAUX)



NOTE CONCEPTUELLE

A - LA FILIÈRE FORÊT-BOIS CAMEROUNAISE



Doté du massif forestier le plus important d'Afrique après celui de la République Démocratique du Congo (RDC), soit environ 22,5 millions d'hectares dont près de 14 millions d'hectares de forêts de production. Outre son étendue, le domaine forestier national se caractérise par sa variété : 620 essences différentes ont été recensées dont 300 sont commercialisables. Le secteur forêt-bois occupe ainsi donc une place importante dans le développement social et économique du pays. Avec une contribution de 2,1% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019, il constitue l'une des dix (10) branches les plus importantes de l'économie camerounaise et il représentait en 2017 le deuxième poste d'exportation (15,6%) après le pétrole, affichant un taux de croissance de 2,9%.

Le secteur forêt-bois au Cameroun opère dans un contexte national où les forêts sont partagées entre le Domaine Forestier Permanent (DFP) et le Domaine Forestier Non-Permanent (DFNP). Le DFP est constitué

I : des forêts domaniales (forêts de production subdivisées en Unités Forestières d'Aménagement et forêts de protection),

II : des Forêts Communales (FC),

III : des Aires Protégées (parcs nationaux, sanctuaires de faune, réserves écologiques et zones d'intérêts cynégétique).

Pour opérer au sein du secteur forestier camerounais, les principales contraintes juridiques sont :

- créer une entreprise de droit camerounais ;
- obtenir un agrément en matière d'aménagement forestier pour être autorisé à gérer un titre forestier (en propre ou en qualité de partenaire industriel d'une commune) ;
- obtenir un agrément en matière de transformateur des bois pour être autorisé à mettre en place une unité de transformation des bois issus des forêts communales (et tout autre titre légal) ;
- obtenir un agrément d'exportateur de bois et produits du bois pour être autorisé à commercialiser le bois hors du territoire camerounais ;

Les principaux acteurs en présence dans le secteur forestier sont :

- le gouvernement à travers :
 - ✓ le ministère en charge des forêts, pour la délivrance des agréments et le suivi & contrôle de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement de l'industrie de transformation du bois ;
 - ✓ le ministère en charge de l'environnement, pour la gestion des problématiques environnementales associées à l'industrie forestière ;
 - ✓ le ministère en charge des finances (questions fiscales et douanières) ;
 - ✓ le ministère en charge de l'emploi (code du travail);

✓ le ministère en charge du commerce (gestion des questions d'homologation des prix sur le marché national);

✓ ministère en charge de l'industrie (gestion des mesures incitatives à l'investissement industriel) ;

- les opérateurs privés détenteurs de concessions forestières et d'unités industrielles, qui se constituent en partenaires privilégiés des communes dans la gestion des forêts communales. ces opérateurs privés sont regroupés dans une variété d'organisations corporatistes pour la défense de leurs intérêts ;

- les communes détentrices de forêts communales, les CVUC se positionnant en organisation d'interface entre les communes et les autres parties prenantes dans le développement local ;

- les communautés riveraines des titres forestiers, privilégiées par le cadre légal pour bénéficier des impacts positifs de la mise en valeur des titres forestiers ;

Pour atteindre le cap de l'émergence en 2035, le Cameroun mise sur la transformation structurelle de son économie par l'industrialisation. Celle-ci passe nécessairement par la mise en valeur de ses matières premières en produits finis. Ce changement

de vision envisage de transformer près de 80% des matières premières pour permettre une véritable croissance inclusive et durable.

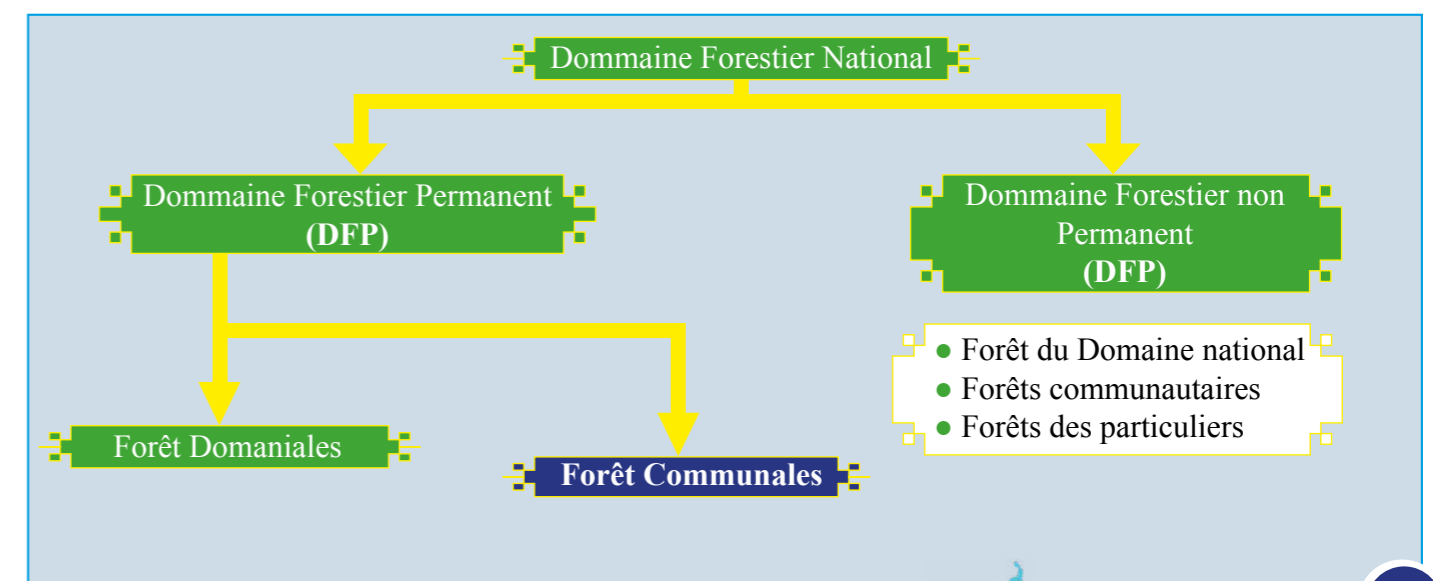
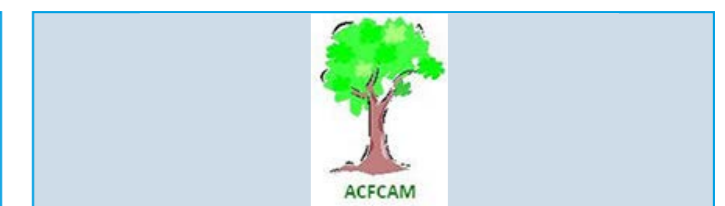
S'agissant du secteur forêt-bois, la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND 30) a formulé les nouvelles orientations du Gouvernement pour le développement de ce secteur. Ainsi, les dispositions prévues visent à favoriser:

I : la valorisation des ressources forestières et fauniques;

II : la promotion de nouvelles essences ;

III : la structuration du marché intérieur du bois en vue d'assurer un meilleur approvisionnement des industries locales de transformation du bois;

IV : la mise en exploitation progressive des forêts communales et l'entrée en exploitation des forêts communautaires. A cet effet, le Gouvernement prescrira notamment l'orientation de la commande publique en matière d'approvisionnement des services publics en produits du bois et renforcera les normes d'utilisation du bois dans les constructions. Par ailleurs, il mettra en place un cadre approprié pour l'éclosion des technopoles bois.



B - LES ATOUTS DU CAMEROUN COMME HUB INDUSTRIEL DE LA TRANSFORMATION POUSSÉE DES BOIS DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO



La position géographique du Cameroun lui confère un avantage comparatif très crucial. Cette position lui permet de capitaliser les marchés à la fois dans la CEEAC (Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale) et dans la CEDA (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Cette position charnière, entre l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest, lui ouvre un marché de 52 millions (CEMAC) et de 187 millions (CEEAC) de consommateurs. Le plus grand atout vient de son voisin le plus proche à savoir le Nigéria, « pays à déficit bois » avec une population de 219 463 862 habitants.

industrielle entreprise au Cameroun très rentable. Par ailleurs, à cause de sa législation et la qualité de ses essences, le bois camerounais se retrouve non seulement en Afrique de l'Ouest (CDEAO) mais aussi en Afrique du Nord. Le marché domestique du bois au Cameroun à lui seul, représente une consommation de 830 000 m³ de sciages vendus par an, principalement sous forme de planches, de planches de coffrage, de lattes et de chevrons. Une étude portant sur le niveau de vente dans les boutiques de vente de meubles, de janvier à octobre 2015, démontre que sur les 166 boutiques enquêtées 22 282 meubles ont été vendus, correspondant à un volume scié de 5 788 m³ et un chiffre d'affaires de 3,33 milliards de FCFA.

Les principales caractéristiques de l'industrie forestière dans le Bassin du Congo sont :

- L'industrie du Bois dans les pays du Massif forestier du Bassin du Congo, est essentiellement une industrie du Bois Massif (avec une proportion négligeable de produits en fibres et/ou particules de bois), et il s'agit de faire du Cameroun, en tant que Hub industriel et technologique de transformation plus poussée du Bois Massif, le leader mondial en produits finis en bois massif, capitalisant ainsi sur les avantages comparatifs et distinctifs de sa matière première issue de forêts tropicales naturelles millénaires.
- Le Bassin du Congo, en tant que deuxième plus grand massif de forêts tropicales naturelles au

monde (après le massif forestier de l'Amazonie), avec une grande proportion constituée de forêts vierges millénaires, dispose d'une très grande variété d'essences de bois nobles (Wengue, Doussie, Okoume, Bubinga, Assamela, Padouk, etc.) pour que les produits finis de l'industrie de transformation plus poussée des bois, en Bois Massif, soient classés dans le haut-de-gamme. Le Massif forestier du Bassin du Congo renferme 7% des superficies forestières mondiales et 22% des forêts tropicales. En moyenne, la production forestière dans l'ensemble du massif forestier du Bassin est d'environ 7 millions m³/an, en bois ronds, sur une possibilité de 150 essences commercialement exploitables.

- Parmi les pays du massif forestier du Bassin du Congo, le Cameroun dispose de plusieurs atouts en vue de se positionner en Hub industriel et technologique sous-régional de la transformation plus poussée des bois :

- L'industrie des première et deuxième transformations des bois du Cameroun est la plus développée parmi les principaux pays forestiers du Bassin du Congo (République Centrafricaine, Gabon, Guinée Équatoriale, République du Congo, République Démocratique du Congo) ;

- L'infrastructure de formation et de renforcement des capacités, dans les métiers du bois, au Cameroun, couvre tous les niveaux de formation (secondaire et universitaire), et est la plus développée parmi les pays du Bassin du Congo ;

- L'ensemble de l'écosystème de développement d'une industrie de transformation plus poussée des bois est en place au Cameroun, et le Gouvernement démontre une forte volonté politique dans la promotion des investissements dans les projets industriels, entre autres à travers la création de l'Agence de Promotion des Investissements, principal organe de l'État pour la facilitation des Investissements Directs Étrangers (à travers un système de mesures et dispositifs incitatifs) et l'accompagnement des investisseurs étrangers dans la mise en place de leurs projets ;

- Le Cameroun constitue, pour les principaux pays du Bassin du Congo (RCA, Congo, et RDC), à travers sa côte atlantique et ses deux ports maritimes (dont un port en eau profonde), la principale porte

de sortie de leurs productions forestières vers les marchés internationaux. Le Cameroun est de ce fait le principal pays de transit des produits forestiers (de première et deuxième transformations) des pays du Bassin du Congo vers les marchés internationaux ;

- Le Cameroun dispose actuellement de l'une des législations la plus complète et la plus évoluée en matière forestière en Afrique. Cet environnement juridique vise à montrer la bonne volonté du pays au niveau national et local en matière d'exploitation durable des ressources forestières.

- Dans le secteur forêt-bois, le Cameroun dispose d'une main d'œuvre suffisante et qualifiée. Cet important capital humain provient de la formation aux métiers du bois à partir de l'enseignement secondaire, un réseau des centres d'apprentissage communaux. A côté de ce dispositif, il y a également des instituts d'enseignement supérieur (publics et privés) ayant des formations en aménagement des massifs forestiers et aux technologies et industries du bois. Tout ce spectre de compétences en matière de valorisation de la ressources bois (principalement la transformation mécanique des bois) est de ce fait disponible, des opérateurs de machines aux ingénieurs, en passant par les techniciens et techniciens supérieurs.



La Zone de Libre-échange Africaine (ZLECA) qui est en train d'être opérationnalisée, rendra toute activité



L'environnement législatif actuel des CTD et le dynamisme porté par les CVUC, positionnent désormais la commune comme la meilleure échelle territoriale pour investir dans le secteur forestier actuellement domine par des opérateurs privés internationaux :

- Pour l'approvisionnement des unités industrielles de transformation plus poussée des bois en matière première bois, les Communes au Cameroun constituent des partenaires privilégiés du fait que le Cameroun est le seul pays parmi les pays du Bassin du Congo, à avoir dévolu aux Communes des régions forestières l'autorité sur la gestion forestière d'Unités Forestières d'Aménagement désignées comme « Forêts Communales ».

- Les Communes forestières se constituent de ce fait en acteurs décentralisés pour l'attraction d'investisseurs étrangers (ou nationaux) dans leurs territoires en vue de l'implantation d'unités industrielles de transformation plus poussée des bois (issues des forêts communales). De telles unités industrielles, basées sur une ressource ligneuse riche et abondante, sont en fait considérées comme ayant un fort potentiel effet d'entraînement sur le développement socio-économique local (à l'échelle communale et/ou intercommunale).

A cet effet, le choix d'investir sur les forêts communales se justifie par :

- La proximité managériale et organisationnelle portée par la commune, facilite la transparence, la rentabilité et permet une bonne gouvernance forestière ;

- La disponibilité forestière (près de 50% des forêts de production seront communales)

- la sécurité foncière grâce à la compétence institutionnelle dévolue aux communes de réaliser des Plans d'Occupation des Sols (POS) ;

- L'absence des lourdeurs administratives : les communes jouissent d'une autonomie administrative et l'action publique communale est délibérative ;

- Les mesures incitatives pour développer le partenariat public-privé (suivant les dispositions du Code Général des CTD, ces dernières peuvent en tant que de besoin s'associer sous forme contractuelle pour la réalisation d'objectifs ou de projets communs) ;

- Contrairement à l'Etat, les communes peuvent se regrouper soit par le biais de la coopération décentralisée ou d'un syndicat, pour créer et gérer des activités d'intérêt intercommunal ;

- Les communes ont désormais la compétence de créer des entreprises communales ou de participer au capital social des entreprises à hauteur de 33% ;

- Une diversité des modes de gestion comprenant la concession, l'affermage, la régie intéressée, la gérance et les sociétés d'économie mixte ;

- Une fiscalité locale attractive par la compétence dévolue aux communes d'opérer pour la fixation des taxes communales, dans le respect des fourchettes arrêtées par la loi ;

- la planification et la transparence dans l'attribution des titres d'exploitation forestière;

- Un observateur indépendant lors de l'attribution des titres et pour le suivi des infractions forestières ;

- La possibilité de créer une zone économique au sens de la loi fixant les modalités de création et la gestion des zones économiques du Cameroun ; afin de bénéficier des avantages fiscaux et douaniers ;

- L'existence d'une association chargée de faire du plaidoyer, de garantir la sécurité des investissements réalisés au sein des communes (CVUC) ;



D - LE MARCHÉ CAMEROUNAIS DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU BOIS



Selon le Ministère des Finances, les importations de meubles en bois ont doublé depuis 2007 et ont atteint un chiffre d'affaires de 5,3 milliards de FCFA en 2015. Au cours de la période 2004-2008, le chiffre d'affaires de la vente des meubles en bois est par exemple passé de 7,7 milliards à environ 16 milliards, soit une augmentation annuelle de 20 % satisfaite à environ 40 % par l'importation de meubles. Cette tendance indique un décrochage des producteurs nationaux pour répondre à de nouvelles demandes, en raison de carences en équipements. A titre d'illustration, rien que pour le premier trimestre 2020, le Cameroun a importé les papiers et cartons (14955 tonnes) représentant une

valeur de 12,8 milliards FCFA. Les meubles en bois (2 161 tonnes) ont coûté 3,4 milliard FCFA.

Ce qui prouve qu'il y a un véritable déficit dans l'industrialisation du bois. Ces chiffres de l'importation témoignent de l'espace immense des potentialités qu'offrirait le secteur bois au Cameroun et dans la sous-région, si le dit secteur venait à connaître un changement structurel par un investissement massif dans la transformation poussée des bois.



E - LE PROJET DE « CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE TRANSFORMATION DES BOIS »



L'ambition du Gouvernement est de faire du Cameroun le principal Pôle Industriel et Technologique de la Transformation Plus Poussée des bois des forêts tropicales naturelles du massif forestier du Bassin du Congo, pour l'approvisionnement des marchés internationaux en produits finis en Bois Massif de : la Construction-Bois, l'Ameublement-Bois, la Menuiserie-Bois, l'Ébénisterie, les aménagements (intérieur et extérieur) en bois, etc.

Le projet de « Centre Multifonctionnel de Transformation des Bois », porté par les CVUC, est articulé autour de 02 pôles technologiques, et structuré comme un « Cluster Communal » de valorisation poussée des bois :

- Un « Centre de Compétences en Technologies et Industries du Bois » ;
- Un Hub Industriel verticalement intégré de transformation poussée des bois (issus des forêts communales) ;

De multiples sites déjà aménagés, par les Collectivités Territoriales Décentralisées, sont disponibles pour accueillir le projet de « Centre Multifonctionnel de Transformation des Bois ».

A. LE CENTRE DE COMPÉTENCES EN TECHNOLOGIES ET INDUSTRIES DU BOIS

L'ambition est de faire du Centre de Compétences

un Hub intellectuel, scientifique et industriel en transfert de Compétences et de Technologies pour l'industrie du Bois.

Le Centre des Compétences a pour principales missions :

- Dispenser des formations professionnelles (Développement et/ou Renforcement des compétences techniques) dans les métiers de la transformation du bois ;
- Servir de plateforme pour le transfert des technologies de transformation industrielle des bois aux entreprises industrielles du secteur forestier ;
- Transférer des compétences en matière d'Entrepreneurship et donner de l'assistance technique en matière de création de petites entreprises de transformation du bois pour le secteur de la construction ;
- Accompagner les jeunes entrepreneurs dans le démarrage des petites entreprises de transformation du bois dans la zone industrielle (recherche de partenaires techniques, financiers et commerciaux).

Le Centre des Compétences dans les Métiers de l'Industrie du Bois est structuré selon le Modèle Learning-By-Doing (Ateliers-écoles d'apprentissage par compagnonnage). Il s'agira d'un Technopole de valorisation poussée des bois sous le modèle « École de Production ».

Chaque Atelier-École est structuré pour la fabrication d'une ligne d'un « produit fini », et les

de fabrication du dit produit, en maîtrisant la totalité des process de la chaîne de production (de la sélection de la matière première aux finitions). L'Atelier-école est en même temps une unité semi-industrielle de production qui fabrique le produit fini et le commercialise sur ses marchés-cibles. Les revenus générés par la commercialisation des productions permettent de mettre en œuvre les divers éléments de la stratégie du Centre de Compétences en tant que « Pépinière de TPE/PE de transformation poussée des bois ».

Le Centre des Compétences est en même temps :

- Un Incubateur de petites entreprises dans l'industrie du bois ;
- Un Complexe d'Ateliers-Écoles dans les divers métiers de la valorisation poussée des bois, dont les plus pertinents sont :

- ▶ Sciage des Bois ;
- ▶ Séchage des Bois ;
- ▶ Menuiserie-bois dans le bâtiment ;
- ▶ Aménagement intérieur en bois ;
- ▶ Aménagement extérieur en bois ;
- ▶ Charpentes en bois ;
- ▶ Construction-bois et habitat ;
- ▶ Menuiserie ;
- ▶ Ameublement ;
- ▶ Fabrication de produits bois d'ingénierie ;
- ▶ Design en menuiserie, ameublement, construction et aménagement en bois ;
- ▶ Bois-énergie ;

- ▶ Formations Continues ;
- ▶ Séminaires de Démonstrations de Technologies de transformation des bois ;
- ▶ Conférences Techniques ;
- ▶ Services d'Assistance Technique aux Entreprises en matière de renouvellement de parc de machines ou de nouvelles acquisitions d'équipements industriels ;
- ▶ Services de Consulting (Evaluation des Compétences des personnels techniques, etc.) ;

Les divers « Produits finis » constituent autant d'Écoles spécialisées spécifiques du Centre de Compétences, Chaque « Ecole » offrant l'ensemble de la gamme des services du Centre de son segment. Le Centre mettra en place les « Ecoles » ci-dessous :

- ▶ École de Sciage des Bois (industriel et semi-industriel) ;
- ▶ École de Séchage des Bois ;
- ▶ École de Menuiserie-bois dans le bâtiment ;
- ▶ École d'Aménagement intérieur en bois ;
- ▶ École d'Aménagement extérieur en bois ;
- ▶ École de Charpentes en bois ;
- ▶ École de Construction-bois et habitat ;
- ▶ École d'Ameublement ;
- ▶ École de Fabrication de produits bois d'ingénierie ;
- ▶ École de Design en menuiserie, ameublement, construction et aménagement en bois ;
- ▶ École de Bois-énergie ;

B. LE HUB INDUSTRIEL INTÉGRÉ DE TRANSFORMATION POUSSÉE DES BOIS

Le « Hub Industriel Intégré de Transformation des Bois (H2IT-Bois) » se spécialise dans la deuxième et troisième transformations des bois issus des actifs forestiers détenus les Communes (Forêts Communales) et Communautés (Forêts Communautaires). Le Hub industriel met en œuvre un complexe industriel moderne de valorisation optimale des grumes de bois d'œuvre, en vue de créer un pôle industriel de valorisation optimale des abondantes ressources en bois d'œuvre disponibles dans les forêts communales. Le projet est justifié par l'importante richesse et potentiel en bois d'œuvre



Les principaux produits et services proposés par la SIMA sont :

- ▶ Formations Diplômantes ;
- ▶ Séminaires de Renforcement des Capacités ;



dans les forêts communales et communautaires, actuellement largement sous exploités. Le Hub Industriel est structuré pour permettre, à travers sa variété de process de valorisation des bois, de :

- ▶ Récolter une large gamme d'essences, augmentant de ce fait les rendements à l'hectare des activités de récolte « d'arbres », et de ce fait permettant d'augmenter considérablement les revenus des propriétaires forestiers (communes et communautés) ;
- ▶ Valoriser une plus grande proportion de l'arbre et minimiser le niveau de rebuts d'exploitation abandonnés en forêt ;
- ▶ Offrir des perspectives de valorisation très poussée des productions forestières (grumes et débités) avec la mise en œuvre d'une approche de maximisation de la valeur obtenue de chaque essence compte tenu de ses spécificités (les produits de parqueterie et de menuiserie/ameublement donnant le maximum de valeur aux essences les plus nobles), et aussi d'options pertinentes de valorisation d'essences peu connues (produits bois d'ingénierie et maisons en kits).

• Le projet de H2IT-Bois est destiné à :

- ▶ Consommer dans un Complexe industriel un minimum de 15 essences de bois d'œuvre présentes dans les forêts partenaires ;
- ▶ Mettre en œuvre, dans le H2IT-Bois, un schéma industriel permettant la valorisation d'au moins 60% de l'arbre abattu (tronc, grosses branches, coursons) et des dégâts d'abattage et de débardage.

▶ Mettre en œuvre, dans le H2IT-Bois, un schéma industriel permettant la valorisation d'au moins 90% des grumes consommées par le H2IT-Bois ;

▶ Le Hub Industriel est, de ce fait, structuré autant pour maximiser la valeur économique des petits titres forestiers que sont les forêts communales (le schéma industriel mis en place dans le H2IT-Bois permet de maximiser la valeur économique des arbres), que pour maximiser la valeur économique de chaque unité de matière première bois consommée par le H2IT-Bois.



Le Hub Industriel consiste en un complexe industriel intégré horizontalement et verticalement en vue, autant, de maximiser le taux de valorisation industrielle d'une unité de ressource disponible dans les forêts des partenaires (intégration horizontale à travers l'élargissement de la gamme de process de valorisation de la ressource ligneuse), que de maximiser la valeur ajoutée extraite d'une unité de matière première acheminée dans le complexe industriel (intégration verticale à travers un allongement de la chaîne de création de la valeur ajoutée). Ainsi, le projet de complexe industriel est articulé autour de :



• Une infrastructure de valorisation de la ressource ligneuse, introduisant plusieurs options de valorisation de la ressource ligneuse présente dans les arbres (en vue de maximiser le taux de valorisation de chaque arbre pris individuellement), et constitué de :

► Une unité industrielle de sciage des bois en grumes (pour la majorité des essences présentes dans les forêts, et celles de qualité inférieures pour les essences « nobles ») ;

► Une unité industrielle de déroulage des bois en grumes (pour une valeur ajoutée plus grande pour des essences de bois données et des grumes de qualité suffisante) ;

► Une unité industrielle de tranchage des bois en grumes (pour une valeur ajoutée plus grande pour des essences de bois données et des grumes de qualité supérieure) ;



► Une unité industrielle de fabrications des panneaux de particules de bois (en vue de la valorisation des divers résidus d'exploitation forestière et des autres processus de transformation mécaniques des bois) ;

► Une infrastructure de séchage des bois, d'une capacité suffisante pour le séchage de toute la production en bois débités (débités produits par l'unité de sciage et débités issus des forêts

communautaires partenaires).



► Une infrastructure de transformation poussée des bois en divers produits, en vue d'une deuxième et/ou troisième transformations de toute la production en débités, et constituée de :

► Une unité industrielle de fabrication d'une large gamme de « produits bois d'ingénierie »/PBI (produits à très forte valeur ajoutée permettant, entre autres, une valorisation optimale des bois d'essences « peu connues ») ;

► Une unité industrielle de parqueterie (pour la fabrication de diverses moulures et produits d'aménagement en bois) ;

► Une unité de préfabrication de maisons en bois en kits ;

► Une unité industrielle de menuiserie ameublement ;

► Une Unité industrielle de bois-énergie (charbon de bois, pellets et briquettes de sciures de bois, etc.) ;

► Une infrastructure technique de maintenance des



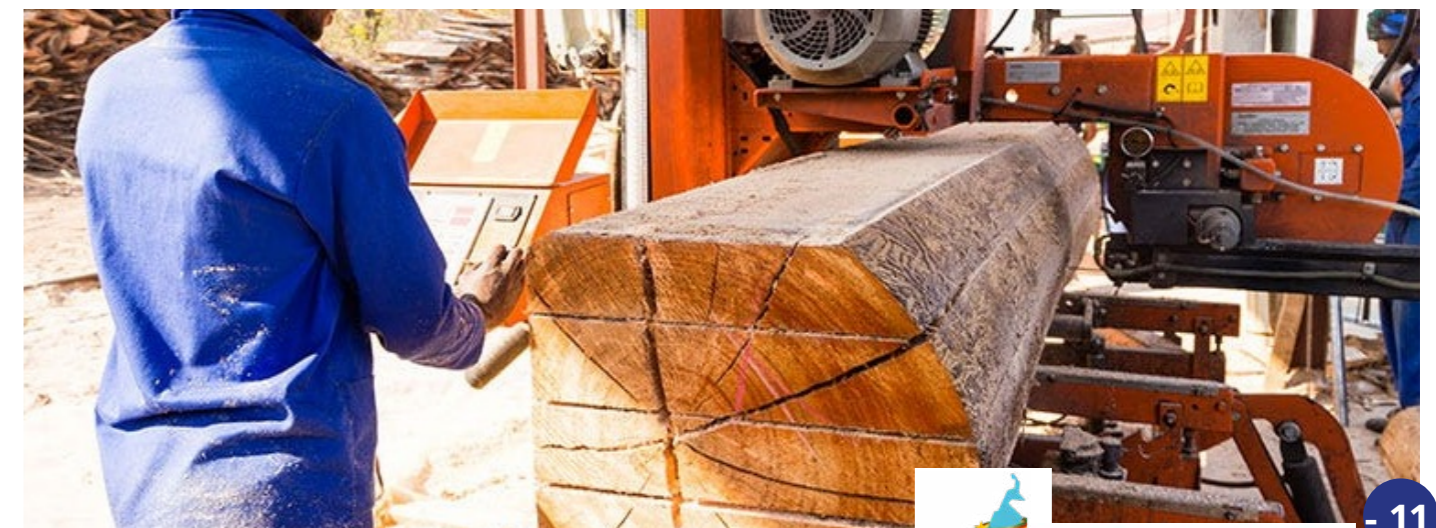
installations industrielles et des matériels roulants articulée autour de :

► Un garage pour la maintenance du parc d'engins et du matériel roulant ;

► Un atelier de fabrication mécanique et de maintenance électromécanique ;

► Un atelier d'affûtage des outils de coupe ;

Pour la mise en œuvre du « Centre Multifonctionnel de Transformation Poussee des Bois », la main d'œuvre qualifiée est largement disponible, avec les compétences/savoir-faire requis pour opérer les technologies en vigueur dans le sous-secteur de la transformation mécanique des bois.



Jeicom 23

Les 1^{er}, 2 et 3 juin 2023
à Yaoundé

Inscrivez-vous sur
www.jeicom.org/inscription

E-mail : info@jeicom.org

Twitter : [@jeicom](https://twitter.com/jeicom) | Facebook : [@jeicom](https://www.facebook.com/jeicom)

**Tél. : (+237) 222 20 16 83
671 85 08 16
698 67 58 76**



Communes et Villes Unies du Cameroun
United Councils and Cities of Cameroon



www.cvuc-uccc.com